

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JANVIER 2016

○ PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Jean-Michel JACQUES, Lionel LERDUNG, Lionel VERNAY, Laura VIRET, Pascale VULIN .

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

○ ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS:

- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement : SOUS TRAITANCE PAR L'ENTREPRISE BONGLET LOT N° 6 : DOUBLAGE –CLOISONS
- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement :AVENANT N°1 A L'ORDRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE MG ETANCHEITE LOT N°2 -1 ETANCHEITE
- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement :AVENANT N°1 A L'ORDRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE LES PETITS BOIS LOT N°3 CHARPENTE
- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement : AVENANT N°1 A L'ORDRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE GBM LOT N°7 ELECTRICITE
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT MOINS DE 500 EUROS
- CONVENTION VIABILITE HIVERNALE AVEC DES PARTICULIERS
- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement : AVENANT A L'ORDRE DE SERVICE L'ENTREPRISE BONGLET LOT N° 6 : DOUBLAGE –CLOISONS

AFFAIRES DIVERSES

- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement : SOUS TRAITANCE PAR L'ENTREPRISE BONGLET LOT N° 6 : DOUBLAGE –CLOISONS

La société Bonglet propose de sous traiter le jointage des plaques de plâtre à la société Baroon ERL. Le prix global du lot restera inchangé.

VOTE 11 VOIX POUR

- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement :AVENANT N°1 A L'ORDRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE MG ETANCHEITE LOT N°2 -1 ETANCHEITE

Pendant le déroulement du chantier, il a été décidé de modifier la pente du terrain à droite de l'entrée de l'appartement afin de conserver un accès au balcon. Les surfaces à traiter en étanchéité ont ainsi augmenté. Le coût passe de 2111.31€ à 5598.52€

VOTE 11 VOIX POUR

- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement : AVENANT N°1 A L'ORDRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE LES PETITS BOIS LOT N°3 CHARPENTE

Deux prestations de ce lot n'avaient pas été demandées sur l'appel d'offre : la charpente de l'abri voitures et le pare vapeur. Ces travaux nécessitent un coût supplémentaire de 9430.01 € soit un total de 79105.01€ pour le lot.

VOTE 11 VOIX POUR

- Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement : AVENANT N°1 A L'ORDRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE GBM LOT N°7 ELECTRICITE

Pendant le déroulement des travaux, il a été demandé à l'électricien plusieurs ajouts de prises et de points lumineux. L'avenant qui en découle est de 704.58€, portant le montant total du lot à une valeur de 10432.55€.

VOTE 11 VOIX POUR

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT MOINS DE 500 EUROS**

Le Maire propose aux élus que lorsque les factures sont destinées à passer en investissement, l'opération puisse se faire pour des montants inférieurs à 500€.

VOTE 11 VOIX POUR

- **CONVENTION VIABILITE HIVERNALE AVEC DES PARTICULIERS**

Monsieur MASSONNIER Christophe, domicilié à Clarnant, fait une demande de convention pour le déneigement de l'accès privé à son habitation. Cette convention, entre lui et la commune, lui permettra de régler cette prestation à la commune sur la base d'un forfait.

VOTE 11 VOIX POUR

- **Marché pour la création d'un local technique et d'un appartement : AVENANT A L'ORDRE DE SERVICE L'ENTREPRISE BONGLET LOT N° 6 : DOUBLAGE -CLOISONS**

Lorsque les plaques de plâtre ont été mises en place, il a été constaté que l'électricien ne pouvait plus installer ses tubes au-dessus du faux plafond et que le montage du faux plafond pouvait entraîner des risques de condensation. Le contrôleur habilité à juger ce travail n'a pas fait état de non-conformité et la société Bonglet assure que la réglementation a bien été respectée. Le maître d'œuvre assure que tout a été décidé en réunion de chantier mais les compte rendus ne permettent pas d'en attester. Egalement, l'absence de plans d'exécution est une cause de malentendus. En conclusion, un deuxième faux plafond doit être construit au frais du maître d'ouvrage, personne ne pouvant être mis en cause. Les élus s'étonnent de ce fonctionnement et demandent que le maître d'œuvre soit informé que d'autres plus-values de ce type ne pourront plus être acceptées sur ce chantier. Ces travaux nécessitent un coût supplémentaire de 9 712,20 € soit un total de 79105.01€ pour le lot 17 897,60€.

VOTE 11 VOIX POUR

AFFAIRES DIVERSES:

-DEMANDE LOCATION SALLE : Mme LEULLIER, de Cornillon, demande de louer la salle de conseil les mercredis matin pour une activité de carterie collage qu'elle souhaite lancer. Il s'agit d'un projet d'entreprise. Les élus sont d'accord pour passer une convention pour 3 mois de test. Le prix demandé serait de 20€ par mercredi ou de 80 € par mois.

-SCIERIE : le local a été vendu à un apiculteur. Un permis de construire et un dossier pour Etablissement Recevant du Public sont en cours d'étude.

-ECOLE : Une étude demandée à Teractem est en cours pour décider du meilleur emplacement de la future école.

Il est prévu d'officialiser le RPI entre Vovray et Le Sappey afin que les services de l'Etat aient bien une information cohérente avec ce qui est en place sur le terrain depuis plusieurs années.

La création d'un poste supplémentaire d'enseignant est très probable pour la prochaine rentrée.

-RELAIS : un rdv avec TDF est fixé pour décider du meilleur emplacement d'un futur relais téléphone à Rogin ou aux Noyers.

- 6 FEVRIER : une soirée repas est organisée.